

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 25 juillet 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de
présents : 10

Nombre de
votants : 14

Date de la
convocation
21 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole -Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 66 – Opération Chaufferie mutualisée – validation du nouveau programme – plan de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 27 juin 2023, le conseil municipal a décidé, pour des raisons économiques, de poursuivre le projet initial de la chaufferie avec énergie gaz sur l'école maternelle, la garderie et le foyer rural.

Il indique qu'une nouvelle réunion s'est donc déroulée avec le maître d'œuvre (Cabinet Ascaudit) sur les modalités de poursuite de la mission.

Le cabinet a adressé à la collectivité sa nouvelle estimation. Celle- ci s'établit à 306 600 € HT (367 920 € TTC) -dont contrat de maintenance de deux ans- pour l'ensemble des bâtiments Foyer, Ecole maternelle et garderie. Trois prestations supplémentaires ont été intégrées : chauffage salle basse – chauffage salle haute – remplacement de la centrale de traitement air du foyer (CTA).

Sous réserve de l'acceptation par Monsieur le Préfet de Région de la prorogation de la subvention DSIL, le nouveau plan de financement serait défini comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	306 600	Autofinancement	205 522
maitrise d'œuvre et études diverses	35 000		
		DSIL	97 858
		Conseil Départemental	38 220
Total	341 600	Total	341 600

Il précise que seuls les projets générant des économies d'énergie de 30 % sur les 5 usages conventionnels (chauffage – climatisation - eau chaude sanitaire – ventilation - éclairage) et 40 % sur le global des consommations peuvent bénéficier du Fonds Vert.

La chaufferie mutualisée n'entre pas dans ce cadre.



Il invite donc le conseil municipal à émettre un avis sur ce nouveau dossier, en adopter le plan de financement et l'autoriser à solliciter les subventions en conséquence.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- adopte le nouveau plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 21/08/2023

Publiée sur le site internet le : 21/08/2023

Le GUA, le 18 aout 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

